

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT
DE QUARTIER DURABLE
VERSAILLES

Résumé non-technique

Avril 2022

Ville de Bruxelles



PHASE 1 :

Définition et analyse des principaux enjeux
environnementaux

La phase 1 du rapport se compose des parties suivantes :

1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données précises à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

Ces critères sont explicités dans le **Document 1** sous forme de « fiches », disponible dans le RIE complet.

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (Karbon et IPE Collectif) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, autrement dit, ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondants à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se trouve dans le **document 3**, dans le RIE et dans ce résumé non-technique (RNT).

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères
- La 3^{ème} colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Evaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Evaluation positive du critère
	Evaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimes), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

Le tableau est repris en détail dans le **document 4** du RIE. Ce RNT ne contient que la conclusion de l'analyse.

Table des matières

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS	6
DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT KARBON).....	7
DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0	8
DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE	17

DOCUMENT 1 : LES FICHES INDICATEURS

Les critères analysés sont ici simplement listés. La méthode d'analyse et les sources de données sont détaillées dans le RIE.

Population et logement
Adéquation offre/demande Degré de soutenabilité de la densification Cohésion sociale Salubrité / biens à l'abandon
Emploi / activité économique
Emploi Mixité des fonctions
Cadre de vie
Espaces verts (quantitatif et qualitatif) Alimentation durable Espace public et qualité du cadre de vie Création de repères symboliques et paysage urbain
Equipement
Accueil de l'enfance Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)
Environnement
Cycle de l'eau et maillage bleu Adaptation aux changements climatiques et résilience Faune et flore et maillage vert Sols, sous-sols Pollution de l'air Confort acoustique et vibratoire Energie Ressources
Mobilité
Accessibilité en transports en commun Circulation motorisée Vélo Piétons / PMR Alternatives à l'automobilité

DOCUMENT 2 : DIAGNOSTIC DU CQD (CF. DOCUMENT KARBON)

Le RIE est construit sur le diagnostic du CQD réalisé par le bureau d'études en charge du CQD. Ce diagnostic partagé sert de base de travail pour l'analyse, il est repris sous forme synthétique et résumé dans le tableau annexé au document 4.

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0, nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents stratégiques de planification sur le quartier Versailles, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de la Ville de Bruxelles, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics déjà prévus à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Versailles.

Le PRDD

Le périmètre du CQD est situé à proximité de deux centres de quartier et noyaux d'identité locale : le centre de quartier De Wand situé à l'ouest du périmètre et le centre de quartier et inter-quartier autour de l'église Saints-Pierre-et-Paul situé à l'est, chacun à environ 15 minutes à pied du périmètre.

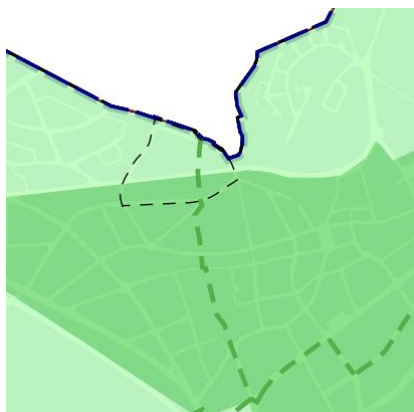


Projet de Ville du PRDD mettant en évidence les deux Noyaux d'Identité Locale et Armature Spatiale et Vision pour Bruxelles (Source : BruGIS, PRDD 2018)



Notons que l'entièreté du périmètre est classée en zone patrimoniale de « Projet de Périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine », ce qui implique la revalorisation des biens architecturaux patrimoniaux.

Zones patrimoniales, (Source : BruGIS, PRDD, 2018)



Le PRDD distingue la partie Sud du périmètre en zone de renforcement du caractère vert des intérieurs d'îlot, tandis que la partie Nord est reprise en zone de protection de la ville verte de seconde couronne. Par ailleurs, le périmètre est traversé par une continuité verte le reliant à la ZIR 4 et au canal.

Zone de renforcement du caractère vert des intérieurs d'îlot
 Zone de protection de la ville verte de seconde couronne

Zones de verdoisement (Source : BruGIS, PRDD, 2018)

Le PRM « Good Move »

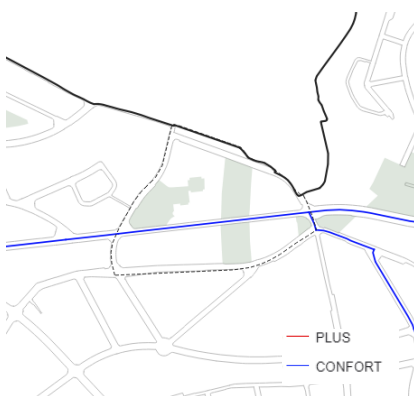
Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.



Concernant les **réseaux auto et poids lourds**, seule l'avenue Van Praet (qui lie l'est de la région bruxellois à son côté ouest) au sud du périmètre, est considérée comme Auto+.

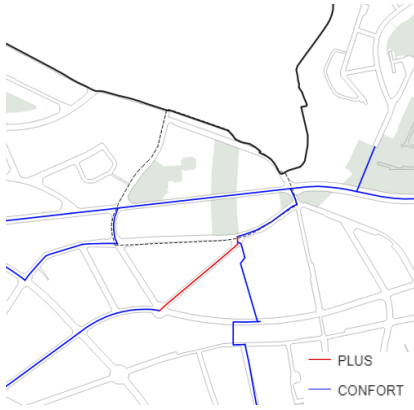
La totalité du périmètre du CQD est intégrée dans la classification « quartier ». L'avenue de Versailles fait l'objet d'un déclassement : elle passe du statut de collecteur de quartier au statut de voirie de quartier.

Réseaux auto et poids-lourds de la SMV (source : MobiGis)



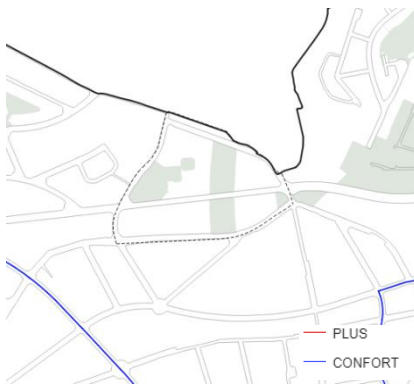
Dans le **réseau de transports en commun**, seul le centre du périmètre traversé par l'avenue Versailles, est considéré comme un axe « confort ».

Réseau des transports en communs de la SMV (source : MobiGis)



Réseau piétons de la SMV (source : MobiGis)

Concernant le **réseau piéton**, l'avenue de Versailles possède le statut de voirie confort, au même titre que les portions est et ouest de la rue de Beyseghem. Les rues de Laskouter, de la Tour Japonaise ainsi que la partie sud de la rue Beyseghem sont du statut quartier. Seule la rue Donderberg possède le statut piétons+.



Réseau vélo de la SMV (source : Mobigis)

Enfin, dans le **réseau vélo**, l'ensemble des rues du CQD ont le statut de voirie de quartier. Aucun aménagement cyclable n'existe au sein du périmètre : la piste cyclable aménagée sur le reste de l'avenue de Versailles, coté est, s'arrête à la limite du périmètre du CQD. Le RER vélo est relativement loin, il se situe sur l'avenue des Croix de Feu et sur l'Avenue Van Praet.

La maille concernée par le périmètre ne sera pas étudiée à court terme dans le cadre d'un contrat local de mobilité (CLM), mais des mesures peuvent d'ores et déjà être prises localement pour favoriser les déplacements en mode doux (vélo et piéton), par le moyen d'aménagements cyclables et piétons pertinents.

Le Plan Directeur Bus de la STIB

Le nouveau plan bus de la STIB a été approuvé par le gouvernement et prévoit une série de changements directs et rapides sur le territoire à l'horizon 2022 dont un dans le périmètre du CQD :

- La ligne 83 (Gare de Berchem – Val Maria) a été prolongée jusqu'à l'arrêt Val Maria et son itinéraire a été optimisé, elle est effective à partir de septembre 2021.
- La nouvelle ligne 53 (Westland Shopping – Hôpital Militaire) reliera Neder-Over-Heembeek à l'ouest de la région bruxelloise, en proposant une flotte de bus adaptée à la haute fréquentation de la ligne.

Plan des lignes 53 et 83 avec le quartier Versailles au point bleu (source : STIB, extraite en 2021)



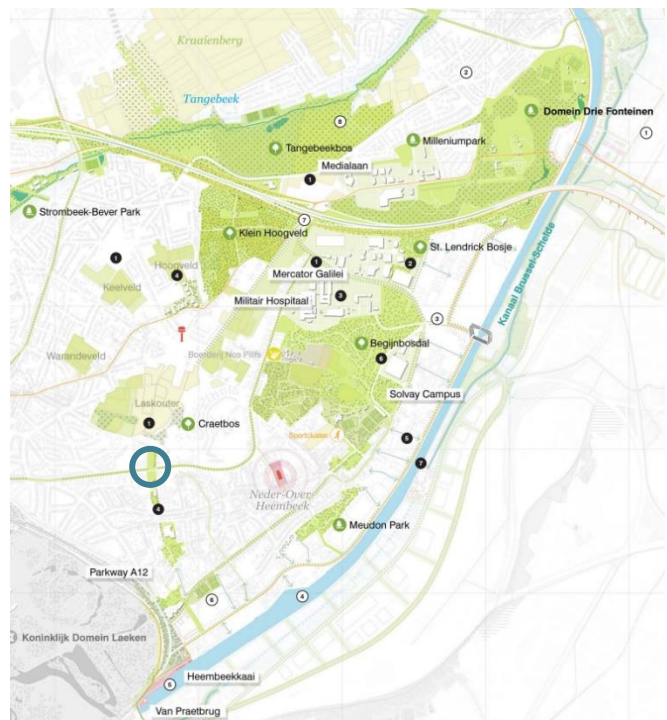
OPEN Brussels, un réseau d'espaces ouverts

Cette étude de perspective place le quartier Versailles au cœur du corridor reliant le pont Van Praet au Tangebeek, coulant entre Vilvoorde et Grimbergen au nord-ouest de la région.

Le renforcement de la structure des espaces ouverts au sein de cette zone consiste à améliorer les connexions entre les espaces ouverts, de façon à relier les poches existantes, pour y former un réseau continu.

Des nuisances liées à l'érosion des sols sont observées sur les zones cultivées. Retenir l'eau dans les champs autour de Koningslo, permettra d'éviter que ces terres agricoles ne s'assèchent.

Pour ce qui est des initiatives locales porteuses dans les environs du quartier Versailles, il s'agit de préserver l'espace ouvert en ciblant les possibilités de densification dans les zones d'expansion résidentielle, et apporter la capacité de refroidissement des espaces ouverts vers les logements.



Corridor « Van Praet – Tangebeek » (source : Open Brussels, perspective, 2021)

Convention espaces (ou)verts SLRB/BE

Une convention a été signée entre la SRLB et Bruxelles Environnement visant à développer la biodiversité dans les espaces (ou)verts que représentent les abords des logements sociaux en RBC. Plusieurs sites ont déjà fait l'objet d'analyses voire de projets (plan de gestion écologique...). La cité

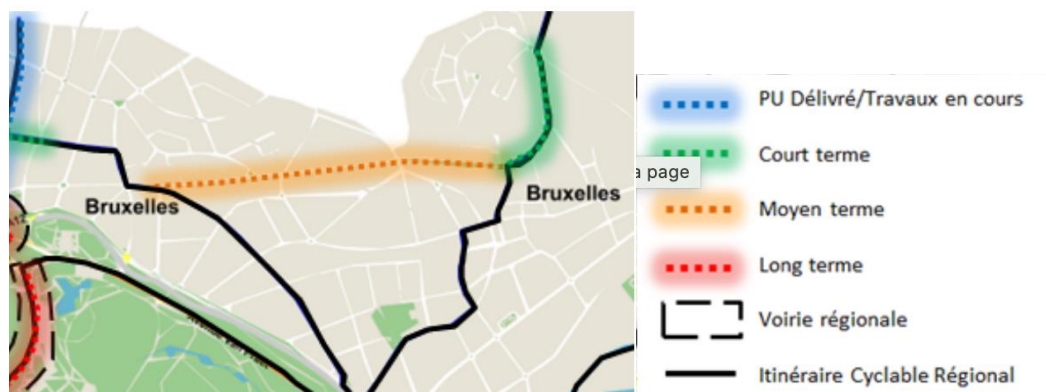
Versailles n'a pas encore été analysée dans ce cadre mais cette convention représente une opportunité pour le développement des projets dans le quartier.

Orientations communales

Plans Communaux

La commune dispose de documents stratégiques ou opérationnels pour son territoire :

- Plan communal de mobilité : assez ancien (adopté en 2011), le PCM prévoit une série de mesures de réduction du trafic automobile, de gestion du stationnement et d'aide au développement des modes doux. Il prévoyait, concernant spécifiquement le périmètre, un renforcement du transport public à Neder-Over-Heembeek, une complémentarité entre STIB et De Lijn et une valorisation des liaisons destinées au mode doux (vélo et piéton), qui ont été mises en œuvre depuis.
- Par ailleurs, dans le Plan d'Action Vélo (2018-2024) l'avenue de Versailles est considérée comme une voirie dont la cyclabilité doit être améliorée à l'horizon 2024 (fin de la législature) par un réaménagement complet de façade à façade. Les voiries reprises dans cette catégorie sont soit des voiries pour lesquelles il existait déjà un projet ou un début de réflexion en 2018; soit des voiries pour lesquelles il n'existait pas encore de projet mais qui étaient déjà considérées comme d'importance stratégique dans le réseau d'infrastructures cyclables.



Carte 2 du Plan d'action Vélo 2018-2024 de la ville de Bruxelles

- Agenda 21 : la commune a lancé, depuis 2021, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale un programme « Plan Climat » qui vise à adopter une stratégie locale d'actions pour le Climat, mené dans la cadre d'un Programme d'Actions Climat – PAC. Le plan d'action devrait être validé courant 2022.
- Un plan communal de développement durable (PCDD) a été lancé par la ville de Bruxelles en 2019. Il s'inscrit dans le programme de politique générale 2018 – 2024. Il commencera à être effectif à partir de 2023 et concernera entre autres Neder-Over-Heembeek. Il traite différentes thématiques (environnement, tissu urbain, mobilité, vivre ensemble, développement économique et gouvernance) et dresse un diagnostic des différents quartiers de la ville de Bruxelles. Les actions concrètes par quartier n'ont pas encore été officiellement validées.
- Urbinat

Les 7 villes européennes URBiNAT (dont fait partie Bruxelles) joueront le rôle de « Living Lab » pour la mise en œuvre de solutions de corridors sains, concept qui peut être explicité ainsi :

- Ensemble d'infrastructures vertes urbaines destinées à améliorer la qualité de l'environnement urbain et à atténuer les risques climatiques ;

- Infrastructures sociales et culturelles cocrées par des citoyens et des intervenants dans le but de promouvoir le bien-être de la communauté et d'avoir un impact positif sur la santé (économie sociale et solidaire).

Par rapport au quartier et à ses alentours, les thématiques de travail potentielles sont : le maillage vert et bleu, la récupération des biodéchets et l'agriculture urbaine.

Les lieux potentiels d'actions sont à ce stade :

- Chemin du Pendu : chemin informel, le rendre praticable et accessible aux PMR, améliorer la connectivité entre Versailles et Val Maria
 - Piste Rouge : Attachement fort, sous utilisée en raison de tension avec la police et de son état dégradé, grand potentiel
 - Sites agricoles de la Flandre : connectivité à la ferme urbaine, itinéraires, promenades etc... Potentiel / risque de gouvernance compliquée en raison des frontières régionales / municipales
 - Allée des moutons : besoin de requalification afin d'améliorer la mobilité des vélos
- Un plan d'action « BXL Feminist » pour l'égalité des femmes et des hommes, a été lancé pour la période 2020 – 2022 par la ville de Bruxelles. Il reprend différentes thématiques et stratégies, telles que le développement du "*gender budgeting*" ; former à l'égalité des chances ; renforcer la représentation des femmes dans l'espace public, notamment par des actions ciblées :
 - Augmenter le nombre de places, parcs, infrastructures urbaines et rues portant le nom de femmes illustres
 - Augmenter le nombre de fresques au sein du parcours BD de la ville issues d'autrices
 - Produire des analyses d'impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de projets de (ré-)aménagement de l'espace public
 - Former les équipes du département de l'urbanisme afin de développer une approche genrée des projets de (ré-)aménagement de l'espace public
 - Inclure les recommandations en matière de sentiment de sécurité des femmes dans le plan d'amélioration de l'éclairage public de la Ville

Les évolutions tendanciennes

Les grandes évolutions tendanciennes prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Bruxelles auront un impact sur le quartier visé par le contrat de quartier.

Projections de population

Bien que la croissance démographique de la Ville de Bruxelles de la commune ait été assez forte (+23%) sur la période de 2005 à 2015, on observe une croissance moindre mais élevée, allant de 9% pour la période 2015 à 2020 et une baisse de la croissance d'ici 2030, avec une projection de moins de 3%.

On observe en parallèle que la commune de Bruxelles-Ville a fait l'objet d'une forte croissance (+18%) du nombre de ménages privés sur la période allant de 2015 à 2020 dépassant celle dont fait l'objet l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale (7%). Comme pour la population, sur la période de 2021 à 2030 la croissance sera bien moindre, avec une évolution de moins de 4%, pour atteindre le nombre de 90 269 ménages privés en 2030, selon les projections de l'IBSA.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir de la Ville de Bruxelles est une diminution significative de la population des 3 à 11 ans ainsi qu'une augmentation notable des 0-2 ans et des 45 ans et plus, les autres classes d'âge étant très stables sur la période de 2021 à 2030.

	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-29 ans	30-44 ans	45-65 ans	65-79 ans	80 ans et +
2021	7406	7561	14847	12990	34166	46222	43210	14858	5656
	+2,3%	-6,8%	-5,7%	+3%	-5,5%	-1%	+2,4%	+6,2%	+0,6%
2025	7579	7079	14042	13397	32395	45722	44289	15933	5691
	+2,4 %	+0,3%	-5,1%	-3,4%	+5%	-0,07%	+2,1%	+8%	+5%
2030	7771	7105	13351	12961	34108	45690	45234	17321	5978
Différence 2021-2030	+4,9%	-6%	-10%	-0,2%	-0,2%	-1,1%	+4,7%	+16,6%	+5,7%

Évolution de la population de la ville de Bruxelles (Source : IBSA, projections démographiques communales, 2021)

Ces données vont entraîner des conséquences directes sur :

- o La demande en équipement de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées ;
- o La demande en type de logements adaptés aux personnes âgées ;
- o La demande en places en crèches.

Notons que le territoire de la Ville de Bruxelles est particulièrement hétérogène dans sa composition démographique, Neder-over-Heembeek étant une entité qu'il conviendrait d'étudier à part ou avec celle de Laeken. Les projections spécifiques à l'échelle du quartier n'étant pas disponibles, l'évolution démographique analysée reste appliquée à l'ensemble de la Ville de Bruxelles et implique de prendre les données et conclusions avec des pincettes car elles s'appliquent à l'échelle de la Commune (et concernent par exemple également les développements importants prévus dans le quartier Nord)...

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme.

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD Versailles

Projets en cours / réalisés

- Mobilité
 - o Extension de la ligne 83 (Neder-Over-Heembeek), effective en septembre 2021 et nouvelle ligne 53 liant Neder-Over-Heembeek à l'ouest de la région.

Opérations projetées

- Mobilité :
 - o Projet Move NOHW : Création d'une nouvelle ligne de tram (ligne 10, avec arrêt Vekemans à 10 minutes du centre du périmètre défini pour le CQD), prévu pour l'automne 2024.

- Équipements / aménagements :
 - o Dans le cadre d'un budget participatif lancé en 2020 par la ville de Bruxelles pour Neder-over-Heembeek-Mutsaard :
 - Santéglantines, le « Parcours Santé » aux abords de la résidence Les Eglantines
 - Aménager le Petit Chemin Vert de Neder-Over-Heembeek
 - Un potager urbain de nature pédagogique cogéré par des enfants Heembeekois et l'association Autour du Monde, situé à l'angle de la rue de l'Ancre et la rue de Heembeek (800m du périmètre, durée du projet de deux ans)
 - Des tableaux d'affichage pour informer les habitants
 - Améliorer l'accessibilité aux espaces verts d'intérieur d'ilot de Neder-Over-Heembeek
 - Améliorer l'accès au Centre Sportif du Chemin Vert
 - Une "Tiny Forest". (Projet d'Arrêté - Conseil du 22/11/2021, en collaboration avec l'Asbl "GoodPlanet Belgium" en impliquant deux écoles et en sensibilisant les élèves aux questions de biodiversité en ville)
 - Un Café-citoyen pour encourager la cohésion sociale
 - Sécuriser l'accès au parc du Craetbos
 - Aménagement convivial de l'espace urbain Saint-Nicolas
 - Une conque acoustique pour offrir une qualité sonore aux événements musicaux
 - Des éléments en modules type en bois pour améliorer l'accessibilité
 - Un « Village Neder » qui organise des événements autour du jeu
 - Aménager l'espace Wannecouter avec les jeunes
 - o Nouvelle école secondaire à pédagogies actives en 2024, Av. des Croix de feu
 - o Une nouvelle antenne du CPAS dans l'ancien commissariat de Police pour la fin du premier trimestre 2023, qui sera située (sous réserve de confirmation) au 2 rue de Wimpelberg.
 - o Extension de l'Athénée des Pagodes, situé Av. de la Sarriette, à la suite du déménagement de l'Athénée Karel Buls dans le quartier Mutsaard.

- Complexe scolaire Mutsaard (fin 2023)
- Amélioration de l'accès pour transports à mobilité douce aux deux plaines de jeux du bois de Craetbos, depuis le centre de Neder-Over-Heembeek et de Versailles
- Logements :
 - Plus de 1000 logements sont attendus à hauteur de la ZIR4
 - Deux projets neufs vont se construire à proximité, rue Beyseghem :
 - Résidence Cocon (22 appartements privés de 1 à 3 chambres), construit à l'horizon 2023 (Co-IMMO)
 - Résidence Beyseghem (9 appartements à caractère social de 1 à 2 chambres et un équipement pour le service « espace vert » de la ville de Bruxelles).
 - SLRB :
 - Construction de projet de 45 logements sociaux, rue du Demi-Cercle (Val Maria)
 - Rénovations à l'horizon 2025, dans le cadre du « Plan Climat » de divers logements :
 - Avenue de Versailles 121-135, 138-150
 - Rue de Beyseghem 117-131
 - Rue de la Tour japonaise 1, 9-13
 - Rue Laskouter 1-9

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- L'avenue de Versailles semble être un point sur lequel travailler, pour faciliter les déplacements E-O des bus et des vélos, mais également les déplacements N-S des piétons et vélos et le raccrochement aux itinéraires et points d'intérêts extérieurs au quartier. La traversabilité et le confort d'usage de cette voirie permettra par ailleurs de limiter l'effet barrière qu'elle induit en situation actuelle et en faire une épine dorsale plutôt qu'une coupure. En outre, cela augmenterait le confort acoustique au sein du quartier.
- L'importance des espaces (ou)verts dans le quartier est une opportunité pour réduire l'impact du quartier sur son environnement et pour s'intégrer aux stratégies régionales, interrégionales voire européennes en matière de gestion de l'environnement : gestion intégrée et paysagère des eaux, développement de la biodiversité, adaptation aux changements climatiques, réduction de l'effet îlot de chaleur, développement de la qualité du sol (biologique, chimique et physique) ainsi que la sensibilisation à ces sujets .
- Ces espaces peuvent également permettre d'offrir des espaces extérieurs qualitatifs en compensation des espaces parfois exigus des logements existants : aires de jeu, tables de pique-nique, aires de sport, cheminements qualitatifs, fresques, ludicité, production alimentaire, compost de quartier...
- La rénovation du bâti (isolation + production d'électricité/chaleur durable) et l'amélioration des conditions de vie dans les logements est une priorité par rapport au développement de nouveaux logements, d'une part au vu de l'âge et de la qualité du bâti et d'autre part vu la densité de population du quartier et la proportion de logements sociaux actuelle.
- La monofonctionnalité du quartier pourrait être diminuée via l'apparition de projets qui développeraient des petits équipements de proximité, épicerie, pharmacie, crèche, maison médicale, espaces polyvalents, ressourcerie... qui bénéficieraient au quartier sur de nombreux critères. De même, tout projet qui favoriserait la cohésion sociale et le lien entre ce quartier et ses alentours est bienvenu, au vu de son contexte spécifique.

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le projet de programme a ensuite fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont été intégrées dans les fiches projets.

Les recommandations ayant déjà été intégrées aux fiches, cette partie du RIE se cantonne à analyser les impacts du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes.

2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . [Document 5](#) : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable.
- . [Document 6](#) : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...).
- . [Document 7](#) : Analyse des impacts environnementaux du projet de programme. Le RIE propose également les tableaux détaillés des impacts par projet.

L'analyse des impacts environnementaux du projet de programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Deux colonnes reprennent la couleur et les enjeux majeurs du bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)

Les recommandations spécifiques par projet sont reprises dans le tableau mais ont été intégrées directement dans les fiches individuelles des projets pour plus de facilité lors de la mise en œuvre des projets.

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.2A

Cri-tère	Bilan de réf	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre	Incidences	Recommandations
Cohésion sociale		Un point d'attention concerne les dispositifs / infrastructures participant à la cohésion sociale: diverses initiatives existent mais elles doivent être consolidées, développées, et doivent pouvoir cibler tous les public (il y a un déficit concernant le public jeune de 10 à 20 ans, ainsi que pour le public considéré comme en « décrochage » allant de 18 à 39 ans).	Développement d'équipements de proximité à destination, entre autres, des riverains. Création d'un "pôle" accueillant des activités de divers ordres pour les habitants qui pourraient s'y retrouver et renforcer le lien social dans la zone tout en devenant le cœur du quartier.	+ Installer sur le parvis et espaces extérieurs du mobilier invitant au séjour des usagers ainsi que des éléments de ludicité. Prendre en compte les différents "types" de jeunes présents dans la commune/le quartier pour assurer qu'elle soit ouverte à tous les jeunes (genre, âge, type d'activités...) Assurer une inclusivité dans le choix des partenaires et organisations qui y tiendront des activités

Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences par thématique ;
- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des « notes » des différents projets et fait le bilan de l'impact de l'ensemble des projets sur chaque critère.

Le code couleur utilisé est identique à celui de la phase 1, pour plus de facilité de compréhension.

critères	Bilan de référence	1.1A	1.1B	1.2A	1.2B	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3A	2.3B	2.4A	2.4B	2.4C	2.4D	2.4E	2.4F	2.4G	2.4H	3.1	3.2A	3.2B	3.2C	3.2D	3.2E	3.2F	3.2G	3.2H	3.2I	3.2J	3.2K	3.2L	3.2M	3.2N	3.2O	3.2P	3.2Q	3.2R	3.2S	3.2T	3.2U	3.2V	3.2W	3.2X	3.2Y	3.2Z	CC des incidences	
Impact de l'ensemble des projets sur les milieux aquatiques		-	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impact de l'ensemble des projets sur les milieux terrestres		+	+	+	+	+	+	+	0	0	+	+	+	0	+	+	0	0	0	0	+	0	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	
Impact de l'ensemble des projets sur les milieux aériens		-	-	0	+	0	0	+	+	+	0	+	+	+	0	+	0	0	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impact de l'ensemble des projets sur les milieux littoraux		0	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	?	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impact de l'ensemble des projets sur les milieux souterrains		-	-	-	+	+	0	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impact de l'ensemble des projets sur les milieux marins		-	-	0	+	+	0	+	+	0	0	0	0	+	0	0	+	+	0	?	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Extrait du tableau d'analyse globale

Table des matières

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES	23
DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	27
DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD.....	29

DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres avec citoyennes et acteurs de terrains, de grands objectifs transversaux du CQD ont été développés dans un « Carnet de priorité ». Ces objectifs s'articulent en 3 grands thèmes :

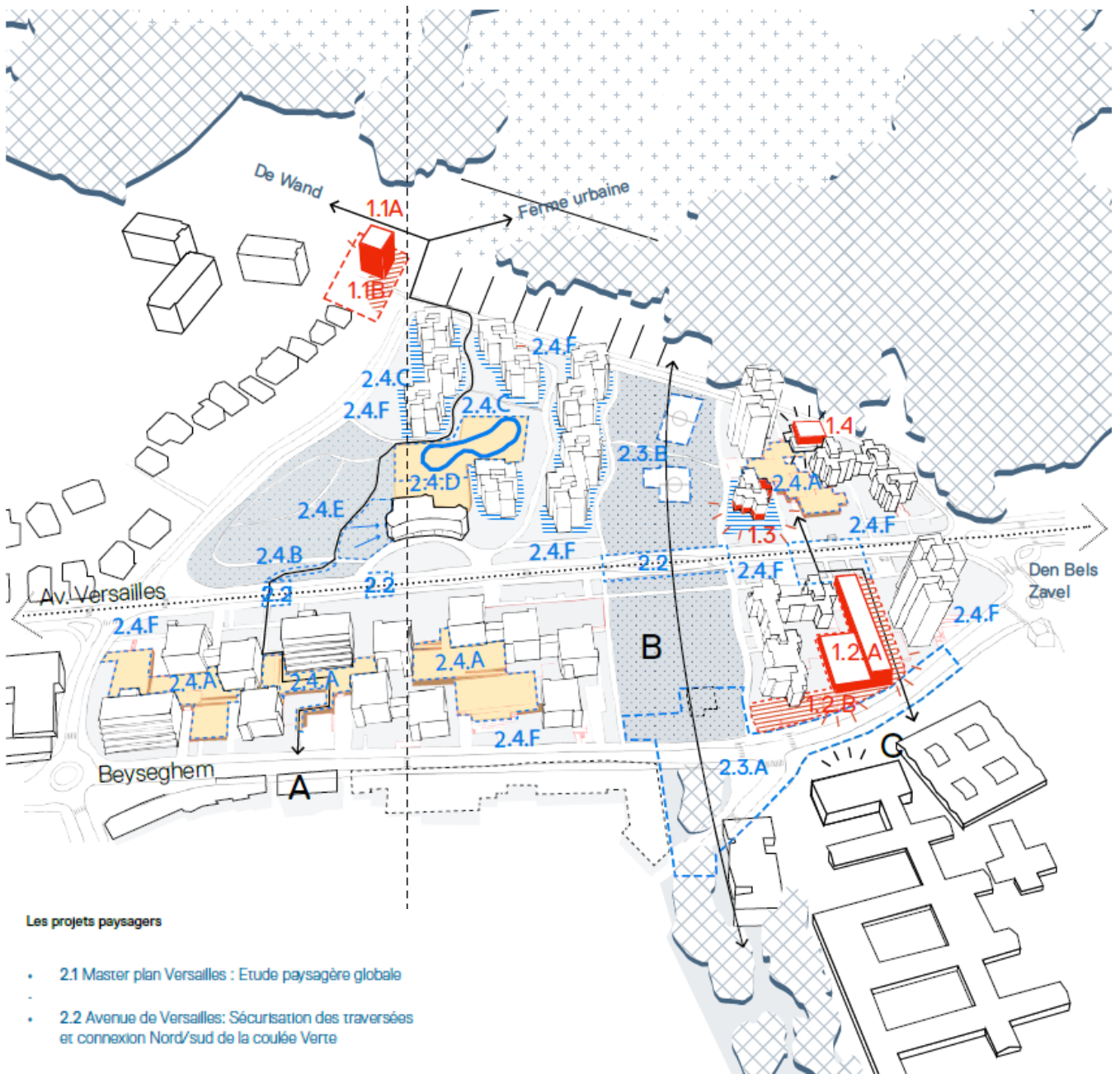
- **Habiter** : un quartier dense de logements sociaux ;
- **Paysage** : l'habitat dans un parc et le rapport entre espaces ouverts et espaces bâtis ;
- **Solidaire** : enjeux socio-économiques et pratiques de solidarité.

Ces thèmes sont déclinés en sous-priorités qui sous-tendent les différentes opérations du programme, regroupées en trois catégories :

- **Brique** : des projets de rénovation ou de construction de bâtiments ;
- **Espace public** : le réaménagement des espaces ouverts (parc, voiries...) ;
- **Socio-économique** : des projets sociaux, culturels, ...qui seront menés par des associations, des habitant.e.s et/ou des services publics, pendant les quatre années de mise en œuvre du CQD Versailles.

Le projet de programme, outre son objectif de réponse à l'ordonnance relative aux Contrats de Quartier Durable, identifie 5 principes généraux guidant le CQD :

- Une identité à affirmer ;
- Répondre aux défis de l'emploi, de l'insertion socio-professionnelle et de la cohésion sociale ;
- Désenclaver le quartier : développer les échanges avec les quartiers voisins ;
- Une structure spatiale d'ensemble ;
- Renforcer les liens et les partenariats entre le quartier et les institutions.



Les projets paysagers

- 2.1 Master plan Versailles : Etude paysagère globale
- 2.2 Avenue de Versailles : Sécurisation des traversées et connexion Nord/sud de la coulée Verte
- 2.3 A Continuité de la coulée verte
- 2.3 B. Redéploiement et restructuration de l'offre sportive
- 2.4 A Activation des espaces de dalles
- 2.4 B Accès au parc depuis la traversée Versailles
- 2.4 C Plantation des limites de jardin
- 2.4 D Rénovation et extension de la piste de vélo
- 2.4 E Aménagement des abords de la salle Agora
- 2.4 F Poubelles enterrées
- 2.4 G Abris vélos sécurisés
- 2.4 H Eclairage

Les projets briques

- 1.1 A Logements intergénérationnels et pour familles monoparentales
- 1.1 B Salle communautaire
- 1.2 A Grand Equipement
- 1.2 B Parvis et abords
- 1.3 Equipement rez 144 Versailles

Projet de programme
© Karbon'

Logements

Le projet 1.1A prévoit la création de 30 logements à finalité sociale dans une optique intergénérationnelle pour un total de 3072 m² :

- 14 logements pour personnes âgées ;
- 16 logements pour familles monoparentales.

Équipements

Plusieurs équipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des filles/femmes et des nombreuses associations du quartier sont développés :

- Projet 1.1B : création d'un équipement collectif intergénérationnel au rez-de-chaussée du nouvel immeuble de logement (opération 1.1A) ;
- Projet 1.2A : création d'un équipement collectif mixte de rayonnement inter-quartier : salle de sport, de réunion, planning familial, maison des enfants, studio d'enregistrement, locaux pour une permanence emploi, ... ;
- Projet 1.3 : rénovation de 444m² qui seront alloués à divers services socioéconomiques ;
- Projet 2.3B : rénovation et restructuration de l'offre sportive extérieure ;
- Projet 2.4D : rénovation et extension de la piste de vélo ;
- Projet 2.4F : poubelles enterrées ;
- Projet 2.4.7 : Abris vélos extérieurs.

Espaces publics

Plusieurs opérations du projet de programme concernent spécifiquement la requalification de l'espace public :

- Projet 1.2B : aménagement des espaces extérieurs du projet 1.2A (grand équipement) ;
- Projet 2.1 : étude paysagère globale (Masterplan) de l'ensemble du site ;
- Projet 2.2 : sécurisation des traversées de l'avenue de Versailles et amélioration des connexions Nord-Sud de la coulée verte ;
- Projet 2.3A : aménagement de la continuité verte au sud de Versailles ;
- Projet 2.4A : Activation des espaces de dalles ;
- Projet 2.4B : accès au parc depuis la traversée de Versailles ;
- Projet 2.4C : Plantation des limites de jardins ;
- Projet 2.4E : aménagement des abords de la salle Agora ;
- Projets 2.4.8 : nouveaux éclairages.

Apaisement du quartier

L'apaisement du quartier passera par plusieurs opérations :

- Projet 2.2 : sécurisation des traversées de l'avenue de Versailles et amélioration des connexions Nord-Sud de la coulée verte ;
- Projet 2.3A : aménagement de la continuité verte au sud de Versailles ;
- Projet 2.4C : Plantation des limites de jardins ;

Développement de la nature

Si le CQD ne comporte aucun projet exclusivement dédié au développement de la nature, cette dimension est profondément ancrée transversalement dans l'ensemble du programme (tant dans les opérations brève que paysagères ou encore socioéconomiques) : pour presque chaque projet, des propositions en lien avec le développement de la nature sont présentes.

Déploiement des associations locales et projets citoyens

Les projets socio-économiques visent au développement d'activités en lien avec la formation et l'emploi, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le genre et l'espace public, l'éducation au milieu/environnement et l'intergénéralité.

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programmes retenus, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui
Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone

Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non
Masterplan Stationnement Vélo - 2021	Oui
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	Non (présence d'un PPAS abrogé)
Agenda 21	Oui
Plan Climat 2020	Oui
Plan aînés	Oui
Plan communal de mobilité	Non (2011, pré-Good Move)

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit de manière cohérente dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Nature et le PRPS.

Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne le thème de la pollution sonore (plusieurs nouvelles activités et fonctions sont susceptibles d'augmenter les nuisances). Des propositions pour remédier à cet état de fait ont été formulées et intégrées dans les différentes fiches-projets.

On relève également que le projet ne prévoit que peu de nouveaux logements par rapport aux CQD habituels, ce qui est justifié au vu de la nature déjà très résidentielle (pratiquement monofonctionnelle à certains endroits) de la zone.

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (espace public comme pilier pour les interventions du CQD, réparation du tissu urbain, réponse aux problématiques socio-économiques et aux besoins de la jeunesse) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées. Les recommandations formulées pour chaque projet ont été intégrées dans les fiches projet du programme, pour plus d'opérationnalité.

Adéquation offre / demande

Un seul projet vise au développement de logement pour un total de 30 unités créées. Si cette proportion d'action dédiée à cette problématique est faible par rapport aux autres CQD, elle est expliquée par la nature déjà très résidentielle du quartier (appelant plutôt à un rééquilibrage au bénéfice d'autres fonctions). En outre, les logements proposés (pour seniors et famille monoparentales) répondent à un besoin spécifique de la population locale.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité (création d'un grand équipement mixte et rénovation d'un espace polyvalent qui vise à accueillir une diversité d'associations et/ou de services publics...). Le seul projet de logement ayant une incidence légèrement négative correspond à la création de 30 nouveaux logements sur une parcelle pour l'instant non bâtie.

Par ailleurs, au vu du caractère urbain particulier de la zone (ensemble de tours de logements sociaux au sein d'espaces végétalisés abondants), la création d'espaces verts n'est pas nécessaire pour la soutenabilité de la densité. Le CQD se concentre dès lors sur l'amélioration et la rénovation de ces espaces verts tout en prévoyant une large place à la végétalisation dans la plupart des projets.

Cohésion sociale

La majorité des projets visent au renforcement de la cohésion sociale, entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de budgets pour les associations locales, entre autres actives sur la cohésion sociale, rénovation d'espaces publics de rencontre, appel à projet sur diverses thématiques améliorant la cohésion sociale, ...

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets du programme concernent la rénovation d'un bâtiment et des espaces publics vétustes, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain. De plus, l'installation de containers enterrés pour les poubelles devrait limiter les dépôts clandestins pour l'instant réguliers dans la zone.

Emploi

Le grand équipement mixte inter-quartier prévoit des locaux spécifiquement destinés à l'aide à la recherche d'emploi et à la formation. Les budgets des appels à projets thématiques devraient également permettre à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et les emplois qui y sont liés. Enfin, indirectement, la rénovation des bâtiments et de l'espace public pourrait créer de l'activité économique et participer à la création potentielle d'emplois (exemple de JST dans le CQD Stephenson).

Mixité des fonctions

L'un des enjeux important du CQD Versailles était de diversifier les fonctions de ce territoire jusqu'ici dominé par le résidentiel. La majorité des projets brique et espace public améliorent ce critère en renforçant significativement les autres fonctions, proposant de rénover/renforcer voir créer de nouveaux équipements et activités dans la zone. Seul le projet 1.1A rajoute du logement à la zone.

critères	Bilan de référence	Projets briques					Projets espaces publics												Projets socio-économiques									CCL			
		1.1A	1.1B	1.2A	1.2B	1.3	2.1	2.2	2.3A	2.3B	2.4A	2.4B	2.4C	2.4D	2.4E	2.4F	2.4G	2.4H	3.1	3.2A	3.2B	3.2C	3.2D	3.2E	3.2F	3.2G	3.2H		3.2I		
Emplois		o	?	+	o	?	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	?	+	+	?	+	?	o	?	?	?		
Mixité des fonctions		-	+	+	+	+	?	o	+	+	+	o	o	+	o	o	o	o	o	?	o	o	?	?	?	?	?	?	?	?	

Équipements

critères	Bilan de référence	Projets briques					Projets espaces publics												Projets socio-économiques									CCL		
		1.1A	1.1B	1.2A	1.2B	1.3	2.1	2.2	2.3A	2.3B	2.4A	2.4B	2.4C	2.4D	2.4E	2.4F	2.4G	2.4H	3.1	3.2A	3.2B	3.2C	3.2D	3.2E	3.2F	3.2G	3.2H		3.2I	
Accueil de l'enfance		o	o	+	o	?	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	o	?	o	?	?	o	o		
Autres équipements (santé / social / ...)		o	+	+	+	?	+	o	o	+	o	+	o	+	+	o	o	o	o	?	o	?	?	?	o	?	?	?	o	

Accueil de l'enfance

Le projet 1.2A prévoit 400m² (estimation actuelle) spécifiquement dédiés à la maison des enfants. Plusieurs autres projets exerceront, parfois indirectement, une influence positive sur ce critère en développant ou rénovant des équipements utiles pour l'enfance et la petite enfance.

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

Le projet de programme prévoit plusieurs améliorations pour ce critère :

- l'offre sportive sera renforcée et diversifiée (en tenant compte des besoins différenciés en termes de genres et d'âges) grâce à de nouvelles infrastructures ;
- les associations locales devraient bénéficier de nouveaux espaces dans l'équipement mixte centrale, dans les anciens locaux du CPAS au 144 Avenue de Versailles et les budgets des appels thématiques permettront de pérenniser leurs actions ;
- concernant les loisirs, plusieurs équipements de ludicité sont prévus dans divers projets, ce qui devrait améliorer la réponse à la demande dans ce quartier ;
- Les abords de la salle Agora seront améliorés, ce qui permettra à ce lieu culturel d'être mieux utilisé par les habitants.

Cadre de vie

critères	Bilan de référence	Projets briques					Projets espaces publics												Projets socio-économiques										CCL	
		1.1A	1.1B	1.2A	1.2B	1.3	2.1	2.2	2.3A	2.3B	2.4A	2.4B	2.4C	2.4D	2.4E	2.4F	2.4G	2.4H	3.1	3.2A	3.2B	3.2C	3.2D	3.2E	3.2F	3.2G	3.2H	3.2I		
Espaces verts		-	-	0	+	0	+	+	+	0	+	+	+	0	+	0	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	?	?	
Alimentation durable		0	?	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	?	?	?	0	0	?	+	?		
Qualité du cadre de vie		?	?	+	+	0	+	+	+	0	+	0	+	0	0	+	0	+	?	0	0	?	?	?	0	?	?	?		
Création de repères symbolique et paysage urbain		?	0	?	+	0	+	+	0	0	?	0	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	?	?		

Espaces verts

Comme expliqué plus haut, la zone du CQD Versailles présentant de nombreux espaces (ou)verts, la création de nouveaux espaces verts n'est pas pertinente. À la place, la plupart des projets brique et espace public intègre un degré important et diversifié de verdurisation dans leurs actions. Une attention est également portée à l'amélioration et la rénovation des espaces verts existant.

Alimentation durable

Le projet de programme mentionne cette problématique sans pour autant instaurer réellement de projets concrets pour améliorer l'alimentation durable (uniquement potager prévu dans les abords du projet 1.1). Le critère est toutefois clairement mis en lumière dans les possibilités à explorer dans les projets socioéconomiques.

Qualité du cadre de vie

La majorité des projets aura un impact positif sur ce critère, puisque les actions principales reposent sur le fait de travailler la matérialité de l'espace public afin d'en améliorer la qualité à des fins de cadre de vie pour tous les publics qui le fréquentent.

Ainsi, le développement d'activités dans l'espace public, l'activation et la rénovation des dalles, l'amélioration des entrées dans le parc (cheminement PMR dans le talus), l'intégration de la salle Agora dans ses abords immédiats, la sécurisation des déplacements générée par l'apaisement de voiries, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres), développement d'aires de jeux, la meilleure lisibilité de l'espace, etc. sont autant de projets qui permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Divers projets permettront la mise en valeur paysagère de la zone et seront coordonnés par le Masterplan spécifiquement conçu pour ça. La valorisation paysagère de cet ensemble architectural qualitatif spécifique à la zone permettra d'améliorer la perception du quartier et, indirectement, la qualité de vie de ses habitants.

critères	Bilan de référence	Projets briques					Projets espaces publics												Projets socio-économiques										CCL
		1.1A	1.1B	1.2A	1.2B	1.3	2.1	2.2	2.3A	2.3B	2.4A	2.4B	2.4C	2.4D	2.4E	2.4F	2.4G	2.4H	3.1	3.2A	3.2B	3.2C	3.2D	3.2E	3.2F	3.2G	3.2H	3.2I	
Cycle de l'eau et maillage bleu		-	-	-	+	+	+	0	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?	
Changements climatiques et résilience		-	-	0	+	+	+	+	0	0	0	0	+	0	0	+	+	0	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?	
Faune, flore et maillage vert		-	-	0	+	0	+	+	+	0	+	0	+	0	0	0	0	?	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?	
Sols, sous-sols		-	-	0	+	0	+	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?	
Pollution de l'air		-	-	+	+	+	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?	
Confort acoustique et vibratoire		-	-	/!\	/!\	+	?	+	0	?	?	0	0	/!\	?	/!\	0	0	?	0	0	?	0	0	?	?	?	?	
Energie		-	-	0	0	+	+	+	0	0	?	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?	
Ressources		-	-	+	+	+	+	+	0	0	?	0	0	0	0	+	0	?	?	0	0	?	0	0	0	0	?	?	

Cycle de l'eau et maillage bleu

La rénovation/construction de bâtiments d'une part et la rénovation de l'espace public d'autre part sont des opportunités pour améliorer la thématique de la gestion de l'eau.

Le masterplan intègre cette problématique en son cœur, assurant que la thématique soit réfléchie à l'échelle de l'ensemble du quartier. Par ailleurs, les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement, et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et pourrait permettre par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets du programme auront des impacts positifs sur ce critère, notamment par la réduction liée à l'effet d'îlot de chaleur. Ce critère sera également impacté par les résultats de l'étude paysagère globale qui permettra de maximiser la verdurisation de manière cohérente sur l'ensemble du site.

Faune et flore, maillage vert

Les projets de végétalisation et de la plantation d'arbre, ainsi que la valorisation et le développement de la faune en présence auront un impact positif sur ce critère. Le masterplan intègre cette problématique en son cœur, assurant que la thématique soit réfléchie à l'échelle de l'ensemble du quartier.

Sols/sous-sols

Plusieurs projets ont comme impact la désimperméabilisation des sols ainsi que l'augmentation de sa qualité (aération, décompaction, plantation, amendement...). Même si cela ne concerne pas de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif. Ce critère sera donc également impacté par les résultats de l'étude paysagère globale.

La création des 30 nouveaux logements est prévue sur une parcelle actuellement boisée, ce qui nécessitera une imperméabilisation de 400m² au sol, ce qui représente un point négatif pour le critère.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports actifs, rénovation de bâtiments, donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logements sur un terrain actuellement vide augmentera nécessairement les consommations diverses et les rejets afférents : la pollution de l'air augmentera donc nécessairement, même si, au vu du faible nombre de nouveaux logements et activités créées, elle devrait rester minime.

Confort acoustique et vibratoire

L'apaisement de voirie est un élément positif important du projet de programme concernant le confort acoustique.

Plusieurs projets sont cependant susceptibles de créer des nuisances sonores à divers degrés en passant d'une zone totalement résidentielle à une zone où de nombreuses activités se déroulent et où une vie de quartier existe. C'est un point d'attention récurrent à prendre en compte lors de la réalisation du projet.

Énergie

Le fait de rénover des bâtiments aura un impact positif en termes d'énergie.

Cependant, comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements et activités sur des terrains actuellement non occupés (ou occupé par un parking dans la cas du grand équipement mixte) augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés par rapport à ce quartier.

Ressources

Les impacts concrets de critère seront à mesurer en fonction du projet.

D'une part les nouveaux bâtiments et activités créés impliqueront de nouvelles consommations, nouveaux déchets et impliqueront d'importants flux de matériaux entrants et sortant lors des chantiers. D'autre part, la rénovation permettra d'isoler et réduire les consommations actuelles.

Transports en commun

Hormis la sécurisation des traversées ainsi que l'apaisement des voiries qui permettra aux transports en commun de rééquilibrer leur place par rapport aux véhicules individuels, ce critère n'est pas impacté par le projet de programme.

Circulation motorisée

Ce critère n'est que peu impacté par le projet de programme. D'une part l'apaisement global des voiries permettra à la circulation automobile de mieux correspondre à ce qui est prévu la concernant dans la SMV Good Move. D'autre part, des points d'attention sont à noter concernant le projet de 30 nouveaux logements agrémentés d'un équipement collectif en rez-de-chaussée à un endroit vide à l'heure actuelle et où le flux de voitures augmentera probablement.

Vélo

Les dispositifs de stationnement ainsi que les divers projets brique et espace public permettront d'améliorer la circulation cycliste en termes de confort et sécurité dans l'ensemble de la zone. La rénovation et l'extension de la piste permettront également aux plus jeunes d'apprendre à rouler dans de bonnes conditions et d'intégrer des réflexes de mobilité active dès leur plus jeune âge.

Piétons/PMR

Les divers projets brique et espace public permettront d'améliorer les cheminements piétons, leur confort et leur sécurité dans un cadre plus vert tout en permettant une meilleure lisibilité de cet espace qui est pour l'instant problématique.

Alternatives à l'automobilité

Aucun projet ne traite directement de ce critère. Cependant, les projets améliorant les autres aspects de la mobilité active permettent d'encourager les reports modaux vers ce type de mobilité au détriment de la voiture individuelle. La diminution des places de parking pourrait également inciter à un certain report modal.